



**RAPPORT SUR LES
COMPTES ADMINISTRATIFS**

2018

**Budget Général, Assainissement et
Lotissement de La Liberté**

RAPPORT DE PRESENTATION 2018

SOMMAIRE

1. LE BUDGET PRINCIPAL

- 1.1 Section de Fonctionnement**
 - 1.1.1 Recettes et dépenses**
- 1.2 Section d'investissement**
 - 1.2.1 Recettes et dépenses**
- 1.3 La dette**
- 1.4 Les ratios**
- 1.5 les résultats**

2. LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

- 2.1 Section d'exploitation**
- 2.2 Section d'investissement**
- 2.3 La dette**
- 2.4 Les résultats**

3. LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA LIBERTE

- 3.1 Section de fonctionnement**
- 3.2 Section d'investissement**
- 3.3 La dette**
- 3.4 Les résultats**

Le compte administratif (CA) est le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il termine le cycle annuel budgétaire.

Le présent document vous présente l'arrêté des comptes du budget principal et des budgets annexes au 31 décembre 2018. Quelques mouvements et ajustements peuvent encore avoir lieu en lien avec le comptable public qui établi en parallèle le compte de gestion de la commune ; Les chiffres indiqués sont présentés sous réserve de ces ajustements de dernière minute.

1. LE BUDGET PRINCIPAL

1.1 Section de Fonctionnement (mouvement réel)

La section de fonctionnement est composée d'opérations réelles, c'est à dire donnant lieu à décaissement ou encaissement et d'opérations d'ordre ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie. Elle regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette) et toutes les recettes que la collectivité peut percevoir de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes etc.

La différence entre recettes et dépenses réelles fait apparaître le résultat de gestion ou épargne brute de l'exercice.

1.1.1 Recettes et dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement propres à l'exercice se sont élevées à 9 390 771 € et se ventilent comme suit :

LIBELLES	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	EVOLUTION en % entre 2017/2018
011 – Charges à caractère général	2 127 401	2 368 144	2 289 035	- 3,34
<i>A flux constant *</i>		<i>2 188 944</i>	<i>2 289 035</i>	<i>+ 4,57</i>
012 – Charges de personnel	4 357 248	4 586 469	4 314 541	- 5,93
<i>A flux constant *</i>		<i>4 347 521</i>	<i>4 314 541</i>	<i>- 0,76</i>
014 – Atténuation de produits	626 348	627 348	626 907	- 0,07
65 – Autres charges de gestion courante	811 209	683 194	673 146	- 1,47
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	7 922 206	8 265 155	7 903 629	- 4,37
<i>Total à flux constant *</i>		<i>7 847 007</i>	<i>7 903 629</i>	<i>+ 0,72</i>
66 – Charges financières	482 182	450 936	442 904	- 1,78
67 – Charges exceptionnelles	2 308	3 667	1 044 238	+ 28 377

A flux constant *		3 667		
TOTAL DES DEPENSES REELLES	8 406 696	8 719 758	9 390 771	+ 7,70
<i>Total à flux constant *</i>		<i>8 301 610</i>	<i>8 348 396</i>	<i>+ 0,56</i>

* A flux constant : il convient de soustraire les opérations liées à des transferts

2017 :

- du chapitre 011 : 179 200 euros liés au transfert de la zone des Commères I

- du chapitre 012 : 238 948 euros rémunération du personnel du port transféré en 2018.

2018 :

- du chapitre 67 : 891 292 euros reversement de l'excédent du budget annexe du Port de Bourgenay, 129 132 euros liées à la vente du local médecine du travail et 19 460 euros liés aux opérations d'assujettissement à la TVA de la boutique du château et de l'escape game et à une régularisation de rattachements 2017 (2 491 euro)

En 2018, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 7,70 % en raison, notamment, des charges exceptionnelles indiquées ci-dessus et de 056 % à flux constant c'est à dire hors charges exceptionnelles.

Les charges à caractère général (chap 011) ont baissé de 3,34 %. Cette baisse est liée à une opération exceptionnelle réalisée en 2017 correspondant à la soulte négative des Commères I d'un montant de 179 200 euros.

Hors cette dernière, les charges à caractère général ont augmenté de 4,57 % .

Cette hausse se trouve notamment sur de nombreuses lignes budgétaires qui augmentent en raison de contraintes externes (combustible, denrées alimentaires) ou de besoins locaux (manifestations exceptionnelles tel que le centenaire de la 1ère Guerre Mondiale, remplacement de matériels)

Les charges de personnel (chap 012) sont en baisse de 5,93 % compte tenu du transfert des agents du Port à la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral au 1^{er} janvier 2018.

Hors dépenses du personnel du port en 2017, les charges de personnel baissent de 0,76 %.

Les atténuations de produits (chap 014) correspondent au montant que la collectivité reverse dans le cadre du Fonds National de Garantie individuel de Ressources (FNGIR) d'un montant de 626 348 euros et au dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les jeunes agriculteurs pour 559 euros.

Les autres charges de gestion courante (chap 65) concernent notamment les subventions versées aux associations (86 545 euros), les contingents et participations obligatoires comme le SDIS (124 545 euros, 117 880 euros en 2017), la contribution obligatoire au fonctionnement des écoles privées (236 526 euros, 241 173 euros en 2017).

Des charges d'intérêts (chap 66) qui baissent de 34 755 euros par rapport à 2017 , en particulier grâce à une baisse continue de notre encours de dette.

Par ailleurs, le remboursement anticipé d'un emprunt dont le capital restant dû était de 345 000,08 euros a été réalisé moyennant une indemnité de 31 914 euros (indemnités financières de

28 704 euros + 2 760 euros d'indemnité de remboursement anticipé et 150,00 euros d'intérêts, et permettant ainsi à la collectivité de réaliser un gain net de 50 000 euros d'intérêts économisés sur les années suivantes.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLES	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	EVOLUT° en % entre 2017/2018
013 – Atténuations de charges	320 923	394 719	170 817	- 56,72
<i>A flux constant*</i>		148 437	170 817	+ 15,08
70 – Produits des services du domaine	1 550 565	2 465 946	2 553 884	+ 3,57
<i>A flux constant*</i>		1 286 217	1 348 590	+ 4,85
73 – Impôts et taxes	7 238 156	7 397 192	7 620 709	+ 3,02
74 – Dotations et Participations	1 447 904	1 808 569	1 762 441	- 2,55
75 – Autres produits de gestion courante	179 738	170 616	133 430	- 21,80
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	10 737 286	12 237 042	12 241 281	+ 0,03
<i>Total à flux constant*</i>		<i>10 811 031</i>	<i>11 035 987</i>	<i>+ 2,08</i>
76 – Produits financiers	2	2	2	0
77 – Produits exceptionnels	474 987	126 179	1 338 538	+ 960,82
TOTAL DES RECETTES REELLES	11 212 275	12 363 223	13 579 819	+ 9,84
<i>Total à flux constant*</i>		<i>10 937 212</i>	<i>12 374 527</i>	<i>+ 13,14</i>

** A flux constant : il convient de soustraire les opérations liées à des transferts*

2017 :

- du chapitre 013 : 246 282 euros liés à la prise en charge de la rémunération des agents du port par le budget annexe.

- du chapitre 70 : 1 179 729 euros relatifs aux opérations liées au transfert des zones

2018 :

- du chapitre 70 : 1 205 294 euros relatifs au transfert de la zone des Rogues (soulte et emprunt)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2018, il est constaté une hausse de 9,84 % des recettes réelles de fonctionnement due notamment à un volume de taxes additionnelles exceptionnelles (825 065 euros en 2018, 655 883 euros en 2017 contre 535 956 euros en 2016 et 471 439 euros sur 2015), à la vente du terrain de football du Querry-Pigeon pour 900 000 euros et à la soulte de la zone artisanale des Rogues d'un montant de 221 094 euros.

Les atténuations de charges (chap 013) : elles correspondent à des remboursements de rémunération versées essentiellement par les organismes d'assurance pour les arrêts maladie (155 346 euros) et à la variation des stocks de la boutique du château (15 471 euros).

Les produits des services (chap 70) : ils sont en hausse 3,57 % . Ils correspondent aux recettes issues de l'activité des services (jeunesse, crèche, restauration scolaire, sport, cimetière, château). Par ailleurs le transfert de la zone des Rogues a généré une recette de 221 094 euros.

Egalement intégrées, les écritures comptables permettant le transfert de l'emprunt des Rogues à la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral pour un montant de 984 200 euros. Cette même écriture est reprise en investissement chapitre 16.

Impôts et taxes (chap 73), il s'agit du poste de recettes de gestion le plus significatif avec 7 620 709 euros en progression de + 3,02% par rapport à 2017. Les contributions directes (taxe foncière et d'habitation ainsi que les rôles complémentaires) représentent 4 627 738 euros.

La base de fiscalité de la taxe d'habitation (compris la revalorisation annuelle de 1,24 % décidée par l'État) a progressé de 3,60 % entre 2017 et 2018, ce qui montre un dynamisme des constructions nouvelles.

Par ailleurs la municipalité a maintenu les taux d'imposition de la taxe d'habitation (19,12%), de la taxe foncière sur le bâti (11,57%) et de la taxe foncière sur le non bâti (22,85%).

L'attribution de compensation destinée à compenser la perte de recette liée au transfert de la taxe professionnelle (Contribution Economique Territoriale) à la Communauté de Communes et après le transfert de la compétence tourisme et des zones économiques est ajustée à 1 792 714 euros.

Le montant de la taxe de séjour encaissée fin 2018 est de 283 029 euros.

Une année exceptionnelle en matière de transactions immobilières a permis à la collectivité de percevoir au titre de la taxe additionnelle aux droits de mutation 825 065 euros.

En 2018, la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral a été bénéficiaire du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales. Cette somme a été répartie entre les Communes membres selon une répartition dérogatoire libre. La commune de Talmont-Saint-Hilaire a ainsi perçu 23 745 euros.

Les dotations et participations (chap 74) perçues en 2018 pour un montant de 1 702 111 euros sont en baisse de 2,55 % par rapport à 2017.

En 2018, la commune reste éligible à la Dotation Nationale de Péréquation ce qui lui a permis d'encaisser une recette de 283 611 euros. N'étant plus éligible depuis 2017 à la Dotation de Solidarité Urbaine, la commune a perçu une dotation de sortie de 121 403 euros correspondant à 80 % du montant 2016 (151 704 euros).

Lorsqu'une commune a cessé d'être éligible en 2017 à la DSU, elle perçoit en 2018, à titre de garantie, une dotation dégressive ajustée sur 3 ans et percevra en 2019 50 % du montant perçu en 2016 soit pour Talmont-Saint-Hilaire :

2016 : 151 754 euros

2017 : 136 579 euros

2018 : 121 403 euros

2019 : 75 877 euros

2020 : 0 euro

La loi de Finances 2016 a élargi le bénéfice du Fonds de Compensation à la TVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. A ce titre, la commune a perçu 25 854 euros.

Les autres produits de la gestion courante (chap 75) concerne notamment le revenu des immeubles (location des salles, des appartements) pour un montant de 128 430 euros. 5 000 euros sont perçus annuellement au titre de la redevance versée par la Société Formule GOLF (article 757).

Les produits exceptionnels d'un montant de 1 338 538 euros correspondent pour partie à des ventes diverses (**article 775**) dont :

- le terrain de football du Querry : 900 000 euros
- le bâtiment médecine du travail : 132 820 euros
- les ventes WEBENCHERES : 12 166 euros
- la vente d'un terrain : 13 000 euros
- la reprise de véhicules : 4 112 euros
- un appartement n°14 la croisée : 50 000 euros
- le café de St Hilaire : 69 000 euros
- transfert du terrain nécessaire à la réalisation du lotissement du 8 mai : 115 717 euros
- des indemnités de sinistres (17 106 euros)

RESULTAT DES OPERATIONS REELLES DE FONCTIONNEMENT

TOTAL DEPENSES REELLES	TOTAL RECETTES REELLES
9 390 771 €	13 579 819 €
RESULTAT	
4 189 048 €	

1.2 Section d'investissement

1.2.1 Recettes et dépenses

DEPENSES INVESTISSEMENT

LIBELLE	REALISE 2017	REALISE 2018	RESTES A REALISER
- Total des opérations d'équipement	2 421 211	3 439 165	1 707 878
- Reversemt excédent Port Bourgenay		578 817	
- Remboursement de capital	2 069 783	2 626 282	
- Autres immobilisations financières		451 250	
TOTAL DES DEPENSES REELLES	4 490 994	7 095 514	1 707 878

RECETTES D' INVESTISSEMENT

LIBELLE	REALISE 2017	REALISE 2018	RESTES A REALISER
- Subventions d'investissement	226 737	398 035	833 295
- Emprunts et dettes	604 293	1 510	69 480
- Dette envers locataires-acquéreurs (Médecine du Travail)		132 820	
- Fonds divers et réserve	528 163	647 729	
- Excédent de fonctionnement capitalisé	1 824 228	1 850 000	
- Cautionnements reçus	4 200	4 500	
- Autres immobilisations financières	200	4 352	
- Immobilisations corporelles		4 241	
- Immobilisations en cours		6 000	
TOTAL DES RECETTES REELLES	3 187 821	3 049 187	902 775

Les dépenses se composent :

- du remboursement du capital de la dette (2 626 282) composé de :

- ☛ la dette principale pour 1 507 162 euros

- ☛ du transfert du prêt relais des Rogues à la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral pour 984 200 euros

- ☛ et les opérations concernant la Médecine du travail et aux dépôts et cautionnements reversés aux locataires.

- des dépenses d'équipement de 3 439 165 euros

- du reversement de l'excédent du Port de Bourgenay à la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral de 578 817 euros.

- de la 2ème part du paiement de la vente du terrain de football du Querry Pigeon de 450 000 euros.

Ci-dessous le tableau des réalisations effectuées en 2018 par opération.

INVESTISSEMENT REALISE EN 2018**DEPENSES PAR OPERATION**

Ccas - Bâtiments et installations	15 000,00
Op. equ : 17 - Salle polyvalente des Ribandeaux	12 069,06
Op. equ : 21 - Complexe sportif Les Ribandeaux	14 149,32
Op. equ : 25 - Communication et promotion de la vi	22 808,84
Op. equ : 26 - Urbanisme	996 561,06
Op. equ : 29 - Environnement	31 508,86
Op. equ : 30 - Restaurant scolaire	16 618,30
Op. equ : 31 - Centre multi-accueil	349 200,84
Op. equ : 34 - Salle du moulin des landes	5 830,83
Op. equ : 38 - Eglise saint pierre	33 887,28
Op. equ : 40 - Pôle Santé et solidarité	2 098,56
Op. equ : 42 - Ecole du payré	14 445,15
Op. equ : 43 - Ecole émilien charrier	1 141,58
Op. equ : 46 - Cimetière de saint hilaire	131,02
Op. equ : 47 - Cimetière de talmont	
Op. equ : 52 - Ateliers municipaux	86 531,95
Op. equ : 53 - Médiathèque Aliénor d'Aquitaine	30 773,35
Op. equ : 54 - Château	89 495,02
Op. equ : 66 - Salle saint joseph	8 854,04
Op. equ : 71 - Hôtel de Ville	21 345,94
Op. equ : 76 - Centre les oyats	18 282,24
Op. equ : 78 - Les minées	1 267,20
Op. equ : 91 - Cinéma le Manoir et salles de réuni	12 822,00
Op. equ : 92 - Plage et parking du veillon	797,04
Op. equ : 97 - Nouvelle salle omnisports	2 196,95
Op. equ : 99 - Informatique	86 934,92
Op. equ : 100 - La Salorge	
Op. equ : 102 - Espace Activ Jeunes	1 232,51
Op. equ : 104 - Sports	
Op. equ : 105 - Complexe Tennistique les Ribandeau	1 096,94
Op. equ : 106 - Marché producteurs locaux	13 926,38
Op. equ : 107 - Ancien moulin du château	3 063,60
Op. equ : 108 - Aménagement espaces publics Port d	6 000,00
Op. equ : 8516 - Voirie 2016	
Op. equ : 8517 - Voirie 2017	64 035,64
Op. equ : 8518 - Voirie 2018	720 116,21
Op. equ : 12016 - Création de la billetterie du Ch	2 205,42
Op. equ : 12017 - Travaux de sauvegarde du Château	287 129,21
Op. equ : 12018 - Réalisation d'un complexe tennistique	465 607,52
Op. equ : 22018 - Réalisation d'un terrain de football synthétique	
TOTAL	3 439 164,78

RECETTES PRINCIPALES

Subventions d'investissement	398 034,55
dont	
Autres	9 286,00
État et établissements nationaux (CAF MSA)	92 652,13
Régions	43 097,76
Départements	
GFP de rattachement	204 600,00
Autres	28 767,66
Dotation d'équipement des territoires ruraux	8 763,00
Amendes de police	10 868,00
Autres	
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	134 330,29
dont	
Emprunts en euros	
Dettes envers locataires-acquéreurs	132 820,21
Autres établissements publics locaux	1 510,08
FCTVA	311 690,17
Taxe d'aménagement	336 038,93
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 850 000,00

Les recettes réelles d'investissement totalisent 3 049 187 euros dont :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé : 1 850 000 euros,
- la taxe d'aménagement : 336 039 euros,
- le Fonds de Compensation TVA : 311 690 euros,
- les subventions et participations (Etat, Région, Département et autres) : 398 035 euros,
- le prêt de la CAF : 1 510 euros (insonorisation du restaurant scolaire des Oyats).

1.3 La dette

Le capital restant dû au 31 décembre 2018 est de 12 867 108 euros (emprunt CAF de 1 510,08 euros inclus). Par rapport à 2017, la dette baisse de 1 505 652 euros (la dette au 31/12/2017 était de 14 372 760 euros).

Le remboursement en capital effectué au cours de l'année 2018 est de 1 507 162 euros dont 345 000 euros pour le remboursement anticipé d'un emprunt contracté auprès du Crédit Agricole.

L'état de la dette est joint en annexe.

La dette totale au 31 décembre budgets consolidés (Budget principal, budget annexe de l'assainissement) (pas d'emprunt sur le budget annexe du Lotissement de la Liberté) est de :

Budget principal :	12 867 108 €
Assainissement :	2 122 255 €
Lotissement de la Liberté	Pas d'emprunt
MONTANT DE LA DETTE CONSOLIDÉE	14 989 363 € contre 16 649 119 € soit une baisse de 1 659 756 €

1.4 Les ratios du budget principal (population insee fiche DGF 2018) : 7 546 hab

	2017	2018
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 166,68	1 244,47
Produit des impositions directes/population	597,67	613,27
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 654,17	1 799,61
Dépenses d'équipement brut/population	323,95	453,77
Encours de la dette/population	1 923,03	1 704,96
DGF/population	155,85	154,43
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0,53	0,46
Dép de fonct. et remb dette en capital/recettes réelles de fonct	0,92	0,88
Dép d'équipt brut/recettes réelles de fonctionnement	0,20	0,25
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	1,41	0,95

1.5 Les résultats

RESULTAT D'EXECUTION PROVISOIRE DE L'EXERCICE

FONCTIONNEMENT

BALANCE	
TOTAL DEPENSES REELLES	TOTAL RECETTES REELLES
9 390 771,62 €	13 579 819,39€
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	TOTAL RECETTES D'ORDRE
3 222 835,82 €	138 936,89 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT
12 613 607,44 €	13 718 756,28 €
RESULTAT 2017 (excédent reporté)	
	1 212 432,30 €
RESULTAT 2018	
	EXCEDENT DE 2 317 581,14 €

INVESTISSEMENT

BALANCE	
TOTAL DEPENSES REELLES	TOTAL RECETTES REELLES
7 095 514,49 €	3 049 186,84 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	TOTAL RECETTES D'ORDRE
142 038,88 €	3 225 937,81 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT
7 237 553,37 €	6 275 124,65 €
RESULTAT 2017 (déficit reporté)	
141 613,36 €	
RESULTAT 2018	
DEFICIT DE 1 104 042,08 €	

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 2 317 581,14 euros permet de couvrir le déficit d'investissement de l'exercice d'un montant de 1 104 042,08 euros ainsi que le déficit des restes à réaliser de 805 102,91 euros. Il restera 408 436,15 euros à affecter.

2. LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

2.1 Section d'exploitation

Les dépenses totales d'exploitation réalisées en 2018 totalisent **406 920,92** euros contre 458 273 euros en 2017.

Elles concernent principalement les intérêts de la dette (intérêts) pour 91 455 euros.

Les recettes totales d'exploitation réalisées en 2018 totalisent **877 402,16** euros.

La principale recette est la redevance d'assainissement collectif d'un montant de 712 393 euros

Le produit lié aux frais de branchements des maisons anciennes et neuves et à la Participation à l'Assainissement Collectif s'élève pour l'exercice 2018 à 127 500 euros.

L'exploitation de ce service dégage un excédent de 470 481,24 euros.

2.2 Section d'investissement

Les dépenses totales d'investissement réalisées en 2018 totalisent **596 616,18** euros.

Les principaux postes de dépenses concernent la réhabilitation des réseaux de la rue des Barges et la rue du Hasard et la création bache de sécurité sur le poste de relèvement du Lauzais et l'extension de réseaux (Grand Quezeau) etc. .

Le montant total des travaux s'élèvent à 424 909,78 euros.

Par ailleurs, une étude pour la réalisation d'un diagnostic du fonctionnement du réseau des eaux usées et des stations de traitement des eaux usées sur commune de TALMONT SAINT HILAIRE est en cours, ceci afin d'en recenser les anomalies, et de quantifier la pollution rejetée ainsi que son impact sur le milieu.

L'étude porte également sur un schéma directeur d'assainissement visant à réduire les dysfonctionnements, les rejets de pollution et les surcoûts d'exploitation qui en découlent, et à respecter la réglementation en vigueur, notamment à travers la directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU) et l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectifs, et à contribuer aux objectifs du SDAGE Loire-Bretagne et de proposer des scénarios de nouvelle station.

L'étude vise également à initier ou compléter le dispositif d'autosurveillance et de sa gestion patrimoniale et à recenser et localiser le réseau d'eaux pluviales de la commune de TALMONT SAINT HILAIRE.

Les recettes totales d'investissement réalisées en 2018 totalisent **1 010 400,82** euros (exercice 2018 821 863,69 euros + excédent 2017 reporté 188 537,13 euros)

Les principales recettes sont la mise en réserve du résultat d'exploitation dégagé en 2017 d'un montant de 472 528 euros et la reprise de l'excédent antérieur de la section d'investissement 2017 de 188 537,13 euros.

2.3 La dette

Le capital de la dette restant dû au 31 décembre 2018 est de 2 122 255 euros. Il était de 2 276 359 euros en 2017.

Par ailleurs, un réaménagement des taux de deux prêts permettra à la collectivité d'économiser sur la durée résiduelle de ces deux prêts, 150 392 euros.

Aucun emprunt n'a été contracté sur l'exercice 2018. L'état de la dette est joint en annexe.

2.4 Les résultats

Pour l'exercice 2018, la section d'exploitation dégage un excédent de 470 481,24 euros et un excédent de 413 784,64 euros pour la section d'investissement.

3. LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA LIBERTE

Ce lotissement communal de 16 lots est totalement commercialisé.

En 2018, 5 lots ont été comptabilisés pour un montant total de 161 822,94 euros.

Les actes de cession des deux derniers terrains devraient être signés au cours du mois de février 2019 pour 34 132,92 € hors taxes et 31 254,24 € hors taxes.

3.1 Section de fonctionnement

En 2018, les dépenses sont relatives à l'aménagement (maîtrise d'oeuvre, travaux, insertion publicitaire etc..) et à la comptabilisation dans le présent budget, de l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de ce lotissement.

En recette, la collectivité a bénéficié d'une subvention d'un montant de 125 176 euros dans le cadre du Fonds de Soutien aux Collectivités Locales. 6 258 euros ont été perçus à titre d'acompte en 2016 et 82 783 euros en 2017. Les travaux s'achèveront au cours du 1^{er} semestre 2019. Le solde de la subvention sera sollicitée après paiement.

3.2 Section d'investissement

Cette section enregistre principalement la gestion des entrées et sorties de stocks des terrains aménagés.

3.3 La dette

Pas d'emprunt réalisé sur ce budget annexe.

3.4 Les résultats

Pour l'exercice 2018, la section de fonctionnement dégage un excédent provisoire de 150 676,19 euros.